

L'enseignement et la recherche en histoire du droit en Angleterre et au Pays de Galles au 21^{ème} siècle

Ce bref aperçu ne peut prétendre anticiper la prochaine contribution consacrée à l'histoire du droit en Angleterre (et au Pays de Galles) dans la ZNR, après celles de J.H. Baker en 1986¹ et de T.G. Watkin en 1999². Sans doute, ces deux contributions sur l'état de l'art en Angleterre n'avaient pas été entièrement conçues de la même manière : celle de Baker offrait principalement une chronique de ce qui avait été publié pendant les deux décennies précédentes, alors que l'article de Watkin présentait davantage, sur une plus longue durée, les ouvrages fondamentaux, y compris des éditions de textes et des ouvrages de référence, que toute bibliothèque essentielle de l'historien du droit anglais était censée comprendre vers la fin du 20^{ème} siècle. La présente contribution ne prétend évoquer tout au plus que quelques orientations générales, tout en s'efforçant d'apporter des informations utiles au lecteur, notamment par quelques renvois – ce rapport étant diffusé par une revue en ligne, les renvois à des sites librement disponibles sur la Toile seront privilégiés³. Une bibliographie de base de l'histoire du droit anglais peut se constituer en consultant, hormis les deux articles précités et les ouvrages qui y sont mentionnés, la publication désormais un peu datée de W. Hines, R. Ireland, Ph. Rawlings et C. Rodgers, *English Legal History. A Bibliography and Guide to the Literature*, Londres, 1990, à compléter et mettre à jour par les chroniques bibliographiques d'histoire du droit britannique régulièrement publiées dans *The Cambrian Law Review* – cette excellente revue, qui publie aussi des articles sur l'histoire du droit⁴, n'étant toutefois pas très largement diffusée sur le continent européen, un reflet, sans doute, d'une combinaison de l'isolationnisme institutionnel, de l'impécuniosité et du repli culturel des historiens du droit dans leur ensemble⁵.

¹ J.H. Baker, « Two Decades of English Legal History », ZNR, 1986, 43.

² T.G. Watkin, « Legal History in England and Wales », ZNR, 1999, 436.

³ Parmi les nombreuses restrictions qu'il a fallu imposer à cette contribution, il convient impérativement de rappeler que l'historiographie du droit anglais n'est pas une activité purement nationale mais s'effectue également pour une très large part en-dehors de l'Angleterre et du Pays de Galles : en Écosse et en Irlande, en Amérique du Nord, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud – voire même sur le continent européen (cf. P. Karsten, *Between Law and Custom : High and Low Legal Cultures in the Lands of the British Diaspora – The United States, Canada, Australia, and New Zealand, 1600-1990*, Cambridge, 2002). Un aperçu comme celui-ci qui se borne à des informations portant principalement sur l'Angleterre et le Pays de Galles donne inévitablement un tableau très incomplet, mais tenir compte de l'ensemble des enseignements et travaux à cette échelle mondiale n'eût pas été réalisable dans les limites assignées. Une autre restriction importante à mentionner d'emblée est qu'il ne sera pas question du droit anglo-saxon (au sens propre du terme, pas dans le sens de droit anglo-américain qu'on lui prête souvent en français), qui fait partie d'un domaine de recherches historiques très internationalisé, les études anglo-saxonnes (de nos jours parfois élargies vers l'étude historique d'autres cultures plus ou moins proches : celtiques, nordiques etc.), mais largement en dehors des réseaux traditionnels de l'histoire du droit, même si certains rapprochements occasionnels se produisent. Il est évident que cette césure est largement arbitraire et néfaste pour la compréhension des premiers siècles du second moyen âge, et elle tend de nos jours à s'effacer quelque peu (cf. M. Lapidge, *Interpreters of Early Medieval Britain*, Oxford, 2002).

⁴ On citera dans ces lignes introductives l'article historiographique paru en 2002 de R.A. Cosgrove, « The Culture of Academic Legal History : Lawyers' History and Historians' Law 1870-1930 ».

⁵ Pour des recherches bibliographiques en histoire et en histoire du droit, le lecteur peut aussi se rapporter dans un premier temps aux bibliographies de la *Royal Historical Society*, en particulier depuis 1975 (en association avec l'*Institute of Historical Research*. Depuis 2002-2003, cette bibliographie est uniquement accessible en ligne, en association avec d'autres projets analogues, notamment pour la région londonienne, l'histoire irlandaise et, depuis 2006, également l'histoire écossaise. Pour plus de détails, v. le site www.rhs.ac.uk/bibl.

L'enseignement en histoire du droit

Les institutions d'enseignement supérieur sont relativement libres dans l'établissement des programmes d'études de droit. L'une des principales contraintes (hormis celles portant sur l'homologation des programmes) consiste à remplir les critères fixés dans la déclaration conjointe des associations professionnelles de *barristers* (*The General Council of the Bar*) et de *solicitors* (*The Law Society*)⁶. Ces critères ne se réfèrent pas explicitement à quelque connaissance historique, mais bien, dans un premier volet, à des connaissances théoriques et pratiques sur les sources, doctrines et méthodes du droit, et, dans un second volet, à des domaines spécifiques du droit positif : le droit public (comprenant le droit constitutionnel, le droit administratif et les droits fondamentaux), le droit de l'Union européenne, le droit pénal, le droit des obligations (contrats, responsabilité civile et enrichissement sans cause), le droit des biens, enfin l'*Equity Law* et le droits des trusts. Ce sont en effet ces matières conventionnelles qui constituent, dans la plupart des programmes de premier cycle en droit (qui, en Angleterre, sont souvent aussi, pour les professionnels du droit, le seul cycle d'études universitaires), l'essentiel du curriculum. Ce premier cycle (*undergraduate course*, sanctionné par le diplôme de *bachelor*) se décline en plusieurs variantes, la flexibilité des programmes actuels permettant de décerner des diplômes de bachelier tantôt exclusivement juridiques, tantôt, selon une formule qui évoque dans certains pays du continent européen celle des majeures/mineures depuis l'introduction de la prétendue réforme de Bologne, des diplômes combinant le droit avec une autre discipline.

Sans s'attarder ici sur la grande diversité des diplômes et programmes proposés par les universités anglaises et galloises dont l'objet est soit spécifiquement, soit accessoirement juridique, un aperçu général de ces programmes⁷ permet de noter que dans la grande majorité des cas, les programmes du baccalauréat en droit ne prévoient pas, ni à titre obligatoire⁸, ni à titre d'option⁹, un enseignement spécifique d'histoire du droit. Certains cours fondamentaux,

⁶ *A joint Statement issued by the Law Society and the General Council of the Bar on the Completion of the Initial or Academic Stage of Training by Obtaining an Undergraduate Degree*, dont le texte peut être consulté sur le site de la *Law Society* www.lawsociety.org.uk (pour le barreau: www.barcouncil.org.uk).

⁷ Il y a plusieurs procédés pour établir un tel aperçu. A partir de sites très généraux (qui réduisent quelque peu le risque de ne retenir que des sites – trop – spécifiques), tels que ceux sur www.scit.wlv.ac.uk (où l'on trouve une liste des universités du Royaume-Uni, avec des liens aux sites individuels de ces universités) ou sur www.search.ucas.co.uk (lequel permet de dresser une liste des programmes universitaires comprenant une composante principale ou secondaire en droit), il est possible de se faire une idée des combinaisons qui comprennent un volet d'études juridiques et historiques. V. aussi P. Maharg, *Transforming Legal Education : Learning and Teaching Law in the Early Twenty-First Century*, Aldershot, 2007.

⁸ Quelques programmes où, l'exception confirmant la règle, un cours d'histoire du droit fait partie du programme ordinaire : Cambridge (Paper 22, Legal History, traitant historiquement des institutions et sources du droit anglais après la conquête normande, des obligations, des droits réels et u droit pénal ; les étudiants du baccalauréat peuvent également suivre un cours sur les fondements historiques de la constitution britannique ; le programme prévoit aussi deux cours de *civil law*, dont le premier traite spécifiquement du droit romain privé, le second de la tradition romano-canonique en Angleterre et en Europe du moyen âge au 19^{ème} siècle et de l'histoire du droit des contrats).

⁹ Un cours à option en histoire du droit est prévu, par exemple (les informations produites sur les sites universitaires ou dans les brochures ne mentionnent pas toujours la liste complète des cours à option disponibles), à Bangor (histoire du droit anglais), Bristol (LAWD30106 : option en deuxième ou troisième année, traitant de la *common law* de la conquête normande au 19^{ème} siècle), Brunel (option en deuxième ou troisième année, époque contemporaine), Chester (option en troisième année), Essex (LW213-3-FY, histoire du droit anglais, deuxième ou troisième année), Exeter (LAW 3040, cours d'histoire du droit anglais, LAW 3055, les origines de la *common law* ; LAW 3056, 19^{ème} siècle, en troisième année), Kent (Cantorbéry, deuxième et troisième année), Keele (LAW-30052, période 1750-1900, troisième année), Kingston (Londres), Lancaster (215 Droit et société 1750-1950), Leicester (troisième année), Londres, King's College (deuxième et troisième année,

tout comme d'ailleurs les cours de droit positif, peuvent certes comprendre des éléments historiques, mais peu de programmes relèvent l'histoire du droit comme une discipline spécifique, ou même comme l'un des pôles d'intérêt de la faculté où cet enseignement est dispensé. Lorsque les documents facultaires mis à dispositions des futurs étudiants mentionnent les domaines d'intérêt des enseignants, on constate également que l'histoire du droit n'y apparaît que rarement¹⁰. Malgré l'engouement apparent de plusieurs facultés ou écoles de droit pour les droits étrangers (on constate depuis quelques années un foisonnement, dans les programmes, d'études combinant le droit anglais avec un droit national européen ou, dans une moindre mesure, non-européen) ou pour le droit européen, lorsque l'histoire du droit

ainsi qu'un cours de droit soviétique et post-soviétique), Londres, LSE (LL474, période 1750-1950), Londres, Metropolitan (LL2051, droit et condition féminine), Londres, UCL (deuxième ou troisième année), Londres, Queen Mary (un cours sur les origines de la tradition juridique occidentale), Londres, Queen Mary (le programme du LLB/Law comporte un cours à option sur les origines de la tradition juridique occidentale, dont une partie substantielle est consacrée à l'histoire du droit anglais), Manchester, Metropolitan (troisième année LLB), Manchester (cf. dans le département d'histoire, le cours HIST60210 Droit, coutume et justice, 500-1300), Northampton (première année), Nottingham (troisième année), Oxford (troisième année, en plus des cours de droit romain, cf. infra), Sussex (troisième année), Swansea (histoire du droit au Pays de Galle).

¹⁰ Quelques exemples à partir des sites universitaires et facultaires, même si les spécialisations annoncées en histoire du droit (et les omissions et absences) ne sont dans certains cas guère plus fiables que les notices d'un *Who's Who* ? : Bangor (T.G. Watkin : v. Cardiff), Birmingham (R. Deazley, propriété intellectuelle), Bristol (G. Seabourne, droit médiéval), Bristol, West England (J. Horrocks, droit romain), Brunel (M. Borghi, propriété intellectuelle ; A. Ngenda, droit post-colonial ; P. Polden, droit privé), Cambridge (e.a. J. Allison, droit public ; J.H. Baker, *common law* ; W.R. Cornish, époque contemporaine ; C. Holmes, Cour de Chancellerie au 17^{ème} siècle ; D.J. Ibbetson, *common law* ; R.A. Melikan, histoire constitutionnelle ; N. Jones, *Equity* et droits réels ; M. Ryan, droit médiéval, féodalité), Cardiff (K. Smith, justice pénale ; T.G. Watkin : histoire du droit anglais et du droit gallois, histoire européenne du droit), Chester (M. Garrett, droit social), Durham (W. Swain, droit des contrats) ; Essex (P. Luther, *common law*), Exeter (A. Musson, moyen âge ; Ch. Stebbings, 19^{ème} siècle et époque contemporaine, droit commercial et économique), Glamorgan (G. Ll. H. Griffiths, not. histoire du droit du Pays de Galle ; M. Stuckey, époque élisabéthaine, droit australien), Huddersfield (S. Curley, période contemporaine ; D. Taylor, justice pénale, époque contemporaine), Hull (T. Ward, justice pénale), Keele (R. Cocks, 19^{ème} siècle ; Ph. Handler, criminalité et justice pénale, 19^{ème} siècle ;), Kent (R. AUchmuty, droit des femmes A. Bottomley, 19^{ème} siècle et époque contemporaine ; G.R. Rubin, droit militaire), Kingston (Londres) (D. Thurbin, droit anglo-américain ; J. Tribe, droit de la faillite), Central Lancashire (M. Salter, méthode historique) ; Lancaster (I. Bryan ; D. Milman), Leicester (D. Bonner, droit social ; Ph. Milton, droit pénal et pensée juridique, temps modernes ; A. Rahmatian, droits intellectuels ; D. Watkins, droit de la famille, droit relatif aux arts), Londres, King's College (A. Becker Lorca, droit international ; J. Henderson ; P. Mitchell, diffamation), Londres LSE (N. Duxbury, philosophie du droit, méthodes juridiques, 19^{ème} et 20^{ème} siècles ; W.T. Murphy), Londres, Metropolitan (C. Derry, histoire du droit féministe et lesbienne), Londres, UCL (A. Lewis, droit romain, droit anglais, droits européens ; Ph. Rawlings, droit financier, justice pénale ; M. Rowlands, anthropologie, sociétés chtoniques ; Ph. Schofield, l'oeuvre de J. Bentham ; R. Wilde, droit international), Londres, Queen Mary (M. Lobban, principalement 18^{ème} et 19^{ème} siècles ; C. MacMillan, contrats), Manchester (J. Howell, droits réels ; dans la faculté de Lettres : B.S. Jackson, tradition talmudique ; S. Todd, droit romain ; dans le département de langues : J.F. Healy, tradition talmudique ; N. Duxbury, v. supra, LSE), Middlesex (M. Spencer), Newcastle (C. Tan, droit colonial, spécialement en Asie du Sud-Est ; I. Ward, histoire constitutionnelle), Nottingham (G. Ferris, droit financier ; dans le département d'histoire : M. Bennett, 'law and order', période moderne), Oxford (P. Brand, *common law* au moyen âge et aux temps modernes ; J. Getzler, droits réels ; M. Macnair, *Equity*, procédure ; H. Scott, droit romain ; A.J.B. Sirks, droit romain et tradition romaniste, droit néerlandais, F. Varese, criminologie, époque contemporaine), Plymouth (A. Lyon, histoire constitutionnelle ; K. Stevenson, justice pénale) ; Sheffield (F. Davis, histoire constitutionnelle ; au département d'histoire, J. Shaw, justice pénale, notamment en Italie), Sunderland (criminalité et justice pénale, 18^{ème} siècle), Sussex (T. Sutton, droits réels, droit ecclésiastique), Swansea (A. Lyon, v. Plymouth ; R.G. Parry, histoire du droit gallois), Warwick (R. Probert, droit des personnes et de la famille ; P. Raffield, anthropologie juridique, histoire constitutionnelle). V. également quelques noms supplémentaires dans la liste du www.history.ac.uk/ihr/Resources/Teachers_s.v. « Legal history ». La liste qui précède ne peut évidemment prétendre énumérer l'ensemble des enseignants et chercheurs anglais et gallois dans le domaine de l'histoire du droit ; dans plusieurs cas, les sites des facultés ou des universités ne permettaient pas, temporairement ou autrement, d'accéder à un profil des chercheurs.

est prévue au programme, il s'agit presque toujours de l'histoire du droit anglais, exceptionnellement seulement de l'histoire d'un droit étranger ou même des traditions juridiques européennes¹¹. La présence de l'histoire du droit au programme d'un *undergraduate course* s'explique parfois par la tradition propre à la faculté, tantôt à l'intérêt et expertise de l'un ou de quelques membres de la faculté, ou plus rarement en raison d'une orientation davantage métajuridique du programme.

En somme, l'histoire du droit dans les études juridiques proprement dites au niveau du baccalauréat est soit inexistante, soit plutôt marginale. En théorie, la possibilité d'études combinant une composante juridique et une composante historique, qui est assez fréquemment prévue dans les programmes¹², permettrait, même à défaut de cours spécifiquement consacrés à l'histoire du droit, de renforcer tout de même la discipline. A défaut de statistiques générales, il n'est pas possible de déterminer quel est le succès de ces programmes combinés. Souvent, il est supposé que cette combinaison attirerait davantage des étudiants en histoire intégrant une composante juridique dans leurs études que l'inverse. Cela reste à vérifier, mais l'observation permet de rappeler qu'il existe en Angleterre, plus fortement que dans la tradition du continent européen, une longue et solide tradition d'historiens s'attaquant aux sources du droit et même à certaines thématiques proches du droit. On peut s'attendre à ce que ces programmes hybrides, que l'on ne rencontre toutefois pas dans plusieurs universités réputées pour leurs études historiques, pourront au moins permettre de poursuivre, voire de consolider, cette tradition. Certains domaines du droit se prêtent plus facilement à ces croisements que d'autres : c'est le cas, par exemple, de la constitution, du mariage et du droit familial en général, de la justice pénale¹³... mais moins des aspects perçus comme plus techniques comme les droits réels ou la procédure. En fait, les programmes affichés n'indiquent guère les interdisciplinarités réelles qui peuvent exister officieusement, la plupart du temps grâce à l'engagement scientifique d'un enseignant et chercheur individuel.

La situation n'est guère différente pour les programmes du deuxième cycle, menant en général au diplôme de maîtrise (encore que différents autres types de diplômes sont présentés par les départements d'enseignement juridique). Si l'on s'en tient aux diplômes emblématiques du LLM que l'on obtient suite à un enseignement sanctionné par une épreuve d'examens, on constate là également que l'offre de cours spécifiques en histoire du droit est,

¹¹ Rarement, le droit est combiné avec une spécialisation historique : v. p. ex. le diplôme en histoire de l'art, archéologie et droit (code UCAS VM31) à la School of Oriental and African Studies (University of London).

¹² Dans le listing obtenu sur le site de l'UCAS (office des admissions aux programmes universitaires), v. notamment les programmes portant le code VM11 (History and Law), offerts aux universités de Bolton, Bradford, Central Lancashire, Glamorgan, Strathclyde ; VM12 (History and Law), à Exeter (Cornwall Campus) ; MV11 (Law and History), à la University of the West of England (Bristol), Chester, Derby, Greenwich, Huddersfield, Keele, Kent (Cantorbéry), Oxford Brookes, Peterborough (Regional College), à la School of Oriental and African Studies (université de Londres), Staffordshire (LLB with Modern History) , Stirling, Sunderland, Winchester ; VM1C (Law and History), à l'Université de Kent (Canterbury) ; MVC1 (Law and History), à Swansea ; V1M1 (History with Law), à Chester, East London, Glamorgan, Greenwich, Northampton ; M1V1 (Law with History), à East London, Glamorgan, Northampton, Sunderland ; MV91 (Modern History and Legal Studies) à Staffordshire.

¹³ Hormis les programmes d'études combinant le droit et l'histoire (ci-devant), on compte également des diplômes (*bachelor's degree*) combinant la criminologie et l'histoire, l'histoire de la criminalité, sa répression et la justice pénale constituant en Angleterre comme ailleurs une « niche » spécialisée des études historiques. De tels diplômes sont au programme aux universités de Bangor (code UCAS MVX1, History and Criminology), Edge Hill (V1M9, History with Criminology ; M9V1, Criminology with History), Essex (MV91, History and Criminology), Keele (MVX1 et V1M9), Lincoln (MVX1), Sheffield Hallam (MV91), Sunderland (V1M9). V. également le thème de recherche « The history of crime, 'law and order, and the police » à Manchester, Metropolitan University.

sur l'ensemble, minime¹⁴. En théorie, les diplômes *post-graduate* qualifiés de diplômes de recherche (*research degrees*, parmi lesquels ont compte également certains LLM ou autres maîtrises, mais également les doctorats sur thèse, *PhD*) permettent souvent de poursuivre un programme de recherche dans un domaine de l'histoire du droit. De fait, quelques facultés ou enseignants affichent l'histoire du droit comme l'un des domaines que les étudiants sont « invités » à prendre en considération pour leur recherche. La nécessité d'un encadrement adéquat signifie qu'une telle possibilité ne vaut que dans la mesure où la faculté comprend un ou plusieurs membres qualifiés. Cette possibilité est sans doute plus répandue que ne laisseraient soupçonner les documentations publiées par les facultés et universités : comme c'est souvent le cas en Amérique du Nord, dans une moindre mesure en Europe continentale, les historiens du droit en Angleterre enseignent souvent exclusivement ou à titre principal des matières de droit positif en vigueur. Dans l'encadrement de recherches, ils ont quelque peu plus de latitude.

Le droit romain, qui bénéficie en principe encore toujours des chaires royales créées sous Henri VIII à Oxford¹⁵ et à Cambridge¹⁶, se retrouve rarement dans les programmes d'autres facultés de droit¹⁷. Mais ici vaut aussi, *mutatis mutandis* et dans une moindre mesure, la remarque exprimée ci-dessus à propos des liens entre historiens et thématiques juridiques, la vénérable tradition anglaise des études « classiques » (c.à.d. de l'histoire et de la littérature gréco-romaines) ayant encore quelques successeurs dont les travaux portent parfois sur des institutions publiques ou privées des anciennes sociétés¹⁸.

On retiendra que la toute grande majorité des diplômés en droit n'auront jamais suivi de cours spécifique en histoire du droit (ni même eu l'occasion de suivre un tel cours), et que l'histoire du droit, au fil de leurs études universitaires, n'aura tout au plus été mentionnée qu'incidemment à l'occasion d'un cours fondamental ou de droit positif¹⁹.

¹⁴ Le programme LLM de Cambridge comporte un cours avancé d'histoire du droit anglais privé et pénal, ainsi qu'un cours d'histoire européenne du droit. A l'UCL (Londres), le programme comporte parmi les options un cours d'histoire du droit en Europe occidentale et un cours sur « Jeremy Bentham et la tradition utilitariste ». L'université de Cardiff propose un LLM en droit canonique (« le premier en Grande-Bretagne depuis la suppression des études de droit canonique sous Henri VIII ») comportant un cours historique. A Londres, Queen Mary, la longue liste des cours du LLM comporte notamment : 75 Théorie du droit dans la tradition de la *common law*, qui traite des principes fondamentaux et de la théorie du droit dans la tradition anglo-américaine du moyen âge au 19^{ème} siècle ; et 79 Histoire du droit (anglais) 1750-1950. A Londres, City University, une introduction à l'histoire du droit figure dans le programme du CPE (Common Professional Examinations) en tant qu'« exposure subject ». A Oxford, l'un des cours d'histoire du droit a été remplacé par un cours « Droit et société en Angleterre médiévale ».

¹⁵ Le programme du BA in Jurisprudence (équivalent au LLB) à Oxford comporte un cours d'introduction au droit privé romain en première année, et un cours à option du droit romain de la responsabilité civile en troisième année

¹⁶ V. ci-dessus à propos des deux cours de *civil law* dans le programme du B.A. en droit à Cambridge.

¹⁷ Voir p.ex. à Bangor (deuxième ou troisième année), Bristol (LAWD30108, option en deuxième ou troisième année, cours d'histoire externe, évoquant également la réception et, pour le droit interne privé : le statut des personnes, la famille, les régimes matrimoniaux, les droits réels et les obligations), Bristol, West England (option en deuxième ou troisième année), Exeter (LAW 2018, cours à option en deuxième année, LAW 3018 en troisième année), Londres, UCL (cours à option en deuxième ou troisième année), Teesside (option en deuxième ou troisième année)

¹⁸ On commémorera simplement J. Crook, auquel a été dédié : P. McKechnie (ed.) ; *Thinking Like a Lawyer : Essays on Legal History and General History for John Crook on his Eightieth Birthday*, Leiden, 2002.

¹⁹ Ce bref aperçu se doit de mentionner le recueil publié en hommage à la mémoire de Peter Birks, lequel contient, hormis les thèmes juridiques contemporains qui ont intéressé le Professeur Birks (enrichissement sans cause etc.), plusieurs contributions sur l'histoire du droit romain et anglais : A. Burrows et L. Rodger of Earlsferry, *Mapping the Law. Essays in Memory of Peter Birks*, Oxford, 2006.

Recherche, éditions et travaux

Parmi les sociétés d'histoire du droit, la grande dame de l'histoire du droit anglais est sans conteste la *Selden Society* fondée en 1887 par F.W. Maitland²⁰. Les volumes annuels constituent l'une des principales collections pour la publication des sources de l'ancien droit anglais : le moyen âge et, plus récemment, le 16^{ème} siècle, s'y taillent la part du lion, et la liste des volumes en préparation montre que cet ancrage chronologique ne changera pas beaucoup ces prochaines années. Les sources éditées sont évidemment essentiellement liées à la pratique judiciaire (brefs, plaid, *Yearbooks*, *Reports*...), mais au fil des années (la série des volumes annuels s'élève déjà à 123 tomes), un éventail de plus en plus large de juridictions se sont trouvées représentées à travers ces sources publiées. Les introductions qui accompagnent certaines de ces éditions de sources comptent parmi les classiques de l'historiographie du droit anglais. L'édition des sources présente la particularité (un luxe dans l'histoire du droit, mais en même temps l'une des explications, sans doute, du succès des abonnements parmi des souscripteurs individuels) d'offrir en plus de l'édition de l'original une traduction anglaise moderne *in extenso*. La série supplémentaire comprend des sources diverses (correspondance de Maitland, sources concernant l'organisation et le fonctionnement, y compris l'enseignement, des *Inns of Court*, bibliographies spécialisées...), se rapportant également pour l'essentiel aux périodes médiévales et modernes. La série des conférences s'est de temps en temps davantage ouverte sur des questions de l'histoire du droit au 19^{ème} siècle²¹.

Depuis 2000, une association se spécialise dans l'histoire du droit au Pays de Galles : la *Welsh Legal History Society* dont le siège est à la faculté de droit de l'université de Bangor. L'association a lancé sa propre collection d'études²².

La publication des sources de l'histoire du droit anglais²³ n'est évidemment pas monopolisée par la *Selden Society*. En Angleterre comme à l'étranger, des sociétés ou des éditeurs veillent

²⁰ V. le site de la société: www.selden-society.qmv.ac.uk avec des renvois vers le site de l'École de droit de Harvard. Le site renseigne, outre son organigramme et ses principales activités, la liste de ses publications, dont les principales séries sont : les volumes annuels, la série supplémentaire, une série bibliographique, une série de conférences, ainsi que des publications produites en collaboration avec d'autres instances. Le site intéressera aussi le chercheur du fait que pour la série des volumes annuels et pour la série supplémentaire, il annonce également les tomes en préparation. Les données dans le texte sont largement empruntées à ce site, dont la mise à jour n'est pas toujours optimale. Pour les principales publications antérieures à 2000, le lecteur peut aussi consulter les listes publiées dans M. Duynstee, R. Feenstra, L. Waelkens, *Repertorium bibliographicum institutorum et sodalitatium iuris historiae*, Courtrai, 2000, pp. 300-306, 363-366. Pour des réimpressions de volumes plus anciens, v. le site de William S. Hein & Co. : www.wshein.com/Catalog.

²¹ Les adhésions et la diffusion des publications de la *Selden Society* sont également largement assurées aux États-Unis, où la *Ames Foundation* a, plus modestement, veillé à la publication de sources qui complètent utilement celles de la *Selden Society* : v. le site (également imparfaitement mis à jour) sur www.law.harvard.edu/programs/ames_foundation.

²² Tome 1: T.G. Watkin (ed.), *Legal Wales: its past, its future. Essays dedicated to Professor Dafydd Jenkins on his ninetieth birthday*, Cardiff, 2001; Tome 2: T.G. Watkin (ed.), *The trial of Dic Penderyn and other essays*, Cardiff, 2002; Tome 3: T.G. Watkin (ed.), *Y cyfraniad Cymreig: Welsh contributions to legal development*, Bangor, 2003.

²³ Sur les sources 'informelles' du droit anglais: J.H. Baker, *The Law's Two Bodies: Some Evidential Problems in English Legal History*, Oxford, 2001, où l'on retrouvera (entre autres) dans une version plus développée et illustrée par des textes que dans son Introduction à l'histoire du droit anglais, l'importance du recours aux fictions. Un recueil de sources déjà ancien mais toujours utilisé dans l'enseignement est celui de J.H. Baker et S.F.C. Milsom, *Sources of English Legal History: Private Law to 1750*, Londres, 1986. Pour un écho contemporain d'un défi lancé à l'époque par Maitland : J.H. Baker, *Why the History of English Law Has Not Been Finished*, Cambridge, 1999.

également à la publication et à la reproduction de sources primaires, ce qui ne facilite pas toujours l'heuristique. Une difficulté particulière (en Angleterre comme ailleurs) est désormais la multiplication de sources commercialisées systématiquement sur des supports tantôt éprouvés, comme les microfilms²⁴ ou microfiches²⁵, tantôt plus éphémères, comme les CD-ROMS²⁶ ou des sites Internets, où, souvent, la contrôle de la qualité scientifique du texte proposé, pour autant qu'il soit librement accessible, est difficile à établir. Même un site souvent cité et (apparemment) utilisé par des chercheurs professionnels comme celui du projet *Avalon* (www.yale.edu/lawweb/avalon/avalon.htm) présente de sérieuses difficultés lorsqu'il s'agit de procéder à la critique historique des sources publiées sur le site, faute d'appareil scientifique permettant d'identifier les sources primaires éditées ou inédites sur lequel l'affichage en ligne est basé²⁷. D'autres sites, tant institutionnels que privés, sont trop souvent affectés d'un manque déplorable de maintenance et de mises à jour, notamment dans les liens qu'ils offrent. Malgré le foisonnement de sites prétendant ainsi faciliter les recherches par la Toile, il faut bien constater que la qualité scientifique de la plupart de ces sites évoque inmanquablement l'absence de toute rigueur scientifique des collections juridiques dans l'Occident « Latin » du haut moyen âge... Le lecteur veillera donc à ne pas se laisser piéger par quelque équivalent digital des pseudo-décrétales ou des fausses capitulaires ! Certains sites, heureusement, paraissent plus dignes de confiance. Pour les sources primaires, celui des Archives Nationales (ancien PRO) présente toutes les garanties : www.nationalarchives.gov.uk (où l'on consultera entre autres la rubrique « Sources for the History of Crime and the Law in England », qui contient des références bibliographiques et des liens). Pour une première orientation bibliographique spécifiquement consacrée à l'histoire du droit anglais, les ouvrages de références, des éditions de sources, l'un des meilleurs sites est sans doute celui de la Duke Law School : www.law.duke.edu/lib/researchguides/englishlegal.html (rubrique « English Legal History »); v. également la rubrique anglo-américaine « History of Crime and Punishment » (les références sont néanmoins plus larges que le domaine strict de l'histoire du droit pénal) sur le site de la Georgetown Law Library : www.ll.georgetown.edu/guides... En revanche, le site www.oldbaileyonline.org est essentiellement orienté sur la justice pénale.

Parmi les publications des dernières années traitant plus spécifiquement des sources du droit, on retiendra celui de P. Brand, *Kings, Barons and Justices. The Making and Enforcement of Legislation in Thirteenth-Century England*, Cambridge, 2003; ainsi qu'un recueil consacré au 18^{ème} siècle (et principalement aux développements anglais) est celui de D. Lemmings (ed.),

²⁴ V. par exemple la collection *English Legal Manuscripts* (cf. *Repertorium bibliographicum, ... o.c.*, p. 193), site www.idc.nl.

²⁵ Les grandes bibliothèques (*British Library, Bodleian Library, Cambridge University Library* etc., dans une moindre mesure l'ancien *Public Records Office*) ont souvent confié la reproduction sur de tels supports à des entreprises commerciales, ce qui, à défaut de prix « doux », a permis la diffusion de très larges collections manuscrites où l'on trouve souvent des sources essentielles pour l'histoire du droit. La tendance actuelle dans certaines de ces bibliothèques est toutefois de ne plus produire de microfilms ou microfiches, mais des reproductions digitalisées, dont la durabilité et, dans l'immédiat, la qualité, sont souvent déplorables. D'une manière générale, les administrations de ces bibliothèques suivent désormais une politique davantage axée sur les retombées financières du commerce des reproductions que sur la préservation de copies et supports de qualité facilitant la recherche. La notion de développement durable cède ici le pas devant le Mammon.

²⁶ V. par exemple le compte-rendu de T.P. Gallanis, « Adversarial Culture, Adversarial Doctrine : Cross-Examination and Leading Questions in *The State Trials on CD-ROM* » (à propos de : *The State Trials, 1163-1858, on CD-ROM*, Cape Town, Juta, 2001, dans : *The Journal of Legal History* 24, 2003, pp. 86-96.

²⁷ Une remarque analogue peut également être faite à propos du site par ailleurs prometteur, mais toujours en voie de développement, à aalt.law.uh.edu, « The Anglo-American Legal Tradition ».

The British and their Laws in the Eighteenth Century, Woodbridge, Woodbridge, 2005²⁸. Un recueil reprend des conférences dans lesquelles S.F.C. Milsom expose sa conception propre du développement de la *common law* : *A Natural History of the Common Law*, New York et al., 2003.

La publication de S. L'Engle et R. Gibbs, *Illuminating the Law : Legal Manuscripts in Cambridge Collections*, Londres, 2001, est un rare exemple, ces dernières années, d'un ouvrage traitant de l'iconographie juridique. Sur la symbolique et l'imaginaire politico-juridique : P. Raffield, *Images and Cultures of Law in Early Modern England. Justice and Political Power, 1559-1660*, Cambridge, 2004. Sur l'architecture judiciaire : C. Graham, *Ordering Law. The Architectural and Social History of the English Law Court to 1914*, Aldershot, 2003.

Quelques collections, davantage liées à des presses universitaires, sont spécifiquement consacrées à l'histoire du droit. A Oxford, la série *Oxford Studies in Modern Legal History* inclut dans son programme, comme le nom l'indique, des études sur le 19^{ème} siècle et l'époque contemporaine : elle a débuté en 1998 avec D.J.A. Cairns, *Advocacy and the making of the criminal trial, 1800-1865* ; depuis, elle compte également : M. Taggart, *Private property and abuse of rights in Victorian England*, Oxford, 2002 ; J.H. Langbein, *Origins of adversary criminal trial*, Oxford, 2003²⁹ ; N. Duxbury, *Frederick Pollock and the English juristic tradition*, Oxford, 2004 ; J. Getzler, *History of water rights at common law*, Oxford, 2004 ; R.W. Kostal, *Jurisprudence of power : Victorian Empire and the rule of law*, Oxford, 2005 ; Ch. Parkinson, *Bills of Rights and decolonization*, Oxford, 2007³⁰. A Cambridge, la collection *Cambridge Studies in English Legal History*, qui remonte à 1921, comprend une cinquantaine de volumes, dont quelques-uns publiés ce siècle-ci³¹ : K. Keechang, *Aliens in Medieval Law, The Origins of Modern Citizenship*, Cambridge, 2000 ; J. Biancalana, *The Fee Tail and the Common Recovery in Medieval England*, Cambridge, 2001 ; Ch. Stebbings, *The Private Trustee in Victorian England*, Cambridge, 2001 ; M. McGlynn, *The Royal Prerogative and the Learning of the Inns of Court*, Cambridge, 2003 ; R.B. Outhwaite, *The Rise and Fall of the English Ecclesiastical Courts, 1500-1860*, Cambridge, 2007 ; Ch. Stebbings, *Legal Foundations of Tribunals in Nineteenth Century England*, Cambridge, 2007 ; P. Tucker, *Law Courts and Lawyers in the City of London 1300-1550*, Cambridge, 2007.

Certaines collections en dehors de l'Angleterre comportent néanmoins un volet spécifiquement dédié à l'histoire du droit en Angleterre. C'est le cas (à titre d'exemple) de la

²⁸ De nombreuses études, y compris des articles, continuent à s'intéresser bien sûr à la jurisprudence, et en particulier à des *case-studies*. Le sommet du genre atteint à l'époque par A.W.B. Simpson, *Leading Cases in the Common Law*, Oxford, 1995, est toutefois difficile à égaler. Cf. B.P. Block, *Famous Cases : Nine Trials that Changes the Law*, Winchester, 2002.

²⁹ A propos de cet ouvrage important, v. les actes du colloque « The Origins of Adversary Criminal Trial » parus dans *The Journal of Legal History* 26/1 (2005), p. 63 ss., comprenant les contributions suivantes : D. Lemmings « Criminal Trial Procedure in Eighteenth-century England : the Impact of Lawyers » (p. 63 ss.) ; A. May, « Advocates and Truth-Seeking in the Old Bailey Courtroom » (p. 71 ss.) ; A.W. Alschuler, « Narrative and Normativity: Comments on 'The Origins of Adversary Criminal Trial' » (p. 79 ss.) ; une « Response » de l'auteur du livre, J.H. (p. 85 ss.) ; cette série est utilement suivie dans le même fascicule (pp. 91-93) par une brève présentation du site www.oldbaileyonline.org qui permet notamment de consulter les *Old Bailey Session Papers* : T.P. Gallanis, « Review Notice: The Old Bailey Proceedings Online ».

³⁰ Pour l'ancienne collection *Oxford Studies in Social and Legal History*: v. *Repertorium bibliographicum...*, o.c., p. 286.

³¹ Pour les volumes publiés de 1921 à 1999: v. *Repertorium bibliographicum...*, o.c., pp. 166-168. Certains volumes ont été réimprimés (en version brochée) au 21^{ème} siècle par la Cambridge University Press, tandis que certains volumes plus anciens ont été réimprimés par Wm M. Gaunt & Sons. Inc. (Floride).

série publiée depuis 1985 chez Duncker & Humblot à Berlin, lancée par H. Coing et K.W. Nörr : *Comparative Studies in Continental and Anglo-American Legal History/Vergleichende Untersuchungen zur kontinentaleuropäischen und anglo-amerikanischen Rechtsgeschichte*³². Cette collection comprend quelques monographies, mais principalement les résultats de travaux effectués par des groupes de travail composés d'historiens du droit américains, anglais, et européens continentaux. Ce n'est pas le moindre intérêt de cette série qu'elle présente des travaux d'histoire du droit anglais par les meilleurs spécialistes dans une perspective comparative, avec, grâce aux efforts des directeurs des groupes de travail, des synthèses reprenant les résultats concernant les différentes traditions juridiques représentées dans le volume. La collection *Studies in Legal History* publiée par la University of North Carolina Press en association avec la *American Society for Legal History* est un autre exemple notoire: la collection comporte évidemment principalement des études d'histoire du droit américain, mais également des monographies qui illustrent l'importance de la recherche nord-américaine pour l'histoire du droit anglais³³.

Le plus grand chantier de l'historiographie du droit anglais est à présent la grandiose collection projetée sous le titre *The Oxford History of the Laws of England*, qui comptera lorsqu'elle sera achevée 14 volumes répartis en 12 tomes. A ce jour, deux volumes sont parus, mais il convient de citer le programme d'ensemble du projet, qui suit une séquence essentiellement chronologique (et qui est en ce sens révélatrice de la périodisation fondamentale et largement conventionnelle suivie par les historiens du droit anglais), et dont les auteurs représentent le 'gratin' de cette historiographie :

- Tome I : Droit canonique et compétences ecclésiastiques de 597 à la guerre civile (*ca.* 1640 et années suivantes), par R.H. Helmholz (Chicago), paru en 2004.
- Tome II : La période *ca.* 900-1216, confiée à J. Hudson (St. Andrews)
- Tome III : la période 1216-1307, confiée à P. Brand (All Souls, Oxford)
- Tome IV : la période 1307-1377, confiée à C. Donahue (Harvard, Cambridge, Mass.)
- Tome V : la période 1399-1483, confiée à J. Biancalana (Cincinnati, Ohio)
- Tome VI : la période 1483-1558, par Sir John Baker (Cambridge), qui est aussi le directeur général de la série ; c'est le premier volume paru de la collection, en 2003.
- Tome VII : la période 1558-1625, confiée à D. Ibbetson (Cambridge)
- Tome VIII : la période 1625-1689, confiée à C.W. Brooks (Durham)
- Tome IX : la période 1689-1760, confiée à H.G. Horwitz (Iowa)

³² La liste des 20 tomes parus en 1999 dans *Repertorium bibliographicum...*, *o.c.*, pp. 173-174, à compléter par les informations sur le site de la maison d'édition www.duncker-humblot.de. Depuis 1999, on compte notamment : E.J.H. Schrage (ed.), *Unjust Enrichment. The Comparative Legal History of the Law of Restitution* (1999) ; L.I. Bonfield (ed.), *Seigniorial Jurisdiction* (2000) ; A. Richter, *Rechtsfähige Syiftung und Charitable Corporation* (2001) ; E.J.H. Schrage (ed.), *Negligence. The Comparative Legal History of the Law of Torts* (2001) ; V. Piergiovanni (ed.), *From lex mercatoria to Commercial Law* (2005) ; W.H. Bryson et S. Dauchy (eds.), *Ratio decidendi. Guiding Principles of Judicial Decisions* (vol. 1, *Case Law*, 2006) ; E.J.H. Schrage (ed.), *Ius quaesitum tertio* (2008).

³³ V. la liste de cette collection (dirigée par D. Ernst et T.A. Green) dans *Repertorium bibliographicum, o.c.*, pp. 387-388, à compléter par les notices sur les sites uncpress.unc.edu et www.h-net.msu.edu/~law/ASLH/silh. Quelques exemples d'études (monographies ou recueils) publiées depuis 2000 concernant spécifiquement l'histoire du droit anglais sont : R.C. Palmer, *Selling the Church. The English Parish in Law, Commerce, and Religion, 1350-1550*, Chapel Hill, 2002 ; A.N. May, *The Bar and the Old Bailey, 1750-1850*, Chapel Hill, 2003 ; D. Hay et P. Craven (eds.), *Masters, Servants, and Magistrates in Britain and the Empire, 1562-1955*, Chapel Hill, 2004 ; J. Oldham, *English Common Law in the Age of Mansfield*, Chapel Hill, 2004. On trouvera également quelques titres (plus anciens) chez Harvard University Press. Pour mémoire : les collections *Anglo-American Legal History Series* (cf. *Repertorium bibliographicum...*, *o.c.*, p. 147) ; *Linden Studies in Legal History* (*ibidem*, p. 280). On n'oubliera pas non plus les recueils de Société Bodin.

Tome X : la période 1760-1820, confiée à J.C. Oldham (Georgetown, Wash. DC)

Tome XI (en deux volumes) : la période 1820-1914, les institutions (et histoire externe), confiée à W.R. Cornish (Cambridge), J.S. Anderson (Otago), R. Cocks (Keele), M. Lobban (Londres), P. Polden (Brunel), et K.J. Smith (Cardiff)

Tome XII (également en deux volumes) : la période 1820-1914, le droit matériel et la procédure (histoire interne), confiée aux mêmes auteurs que le T. XI.

Le T. VI compte plus de 900 pages, le T. I plus de 600 pages. La conception et la présentation sont inspirées de la tradition des grandes collections historiques dans les domaines les plus divers dont les presses d'Oxford et de Cambridge se sont fait depuis longtemps une spécialisation. Dans sa Préface au premier tome paru (T. VI), Baker mentionne que l'idée de la collection avait été avancée par B. Simpson en 1986, et que la conception d'ensemble a été établie en concertation entre lui-même, S.F.C. Milsom et A.W.B. Simpson. Contrairement à certaines autres collections du genre, les tomes parus ne se bornent pas à une synthèse de l'état de l'art sur base des travaux publiés antérieurement. Tout lecteur quelque peu familier avec l'oeuvre considérable de Baker et de Helmholz, les auteurs des deux premiers tomes parus, sont conscients de l'immense travail de recherche dans les sources primaires, largement inédites, sur lequel les nombreux travaux de ces auteurs parus depuis plusieurs décennies sont toujours fondés. Ils n'ont pas fait relâche pour ces imposants volumes produits dans le cadre de cette nouvelle collection, et Baker, dans sa préface, s'en excuse presque : dans ces volumes, l'appareil critique des notes de bas de page compte en effet non seulement une multitude de références à des études et travaux publiés, mais aussi une masse de références à des sources primaires, souvent inédites. Les deux tomes parus démontrent aussi que la collection s'efforcera d'intégrer aussi bien l'histoire externe que l'histoire interne. Ainsi, dans le T. I, Helmholz consacre quelques chapitres au développement général du droit canonique et ecclésiastique de la période anglo-saxonne à la guerre civile, mais aussi plusieurs chapitres distincts sur des matières spécifiques : la procédure et la preuve, la réglementation économique et les obligations de nature pécuniaire, les testaments, les dîmes et autres charges ecclésiastiques, l'Église et le clergé, le mariage et le divorce, la diffamation, le droit pénal (matériel et formel). De même, chez Baker, ou après un grand chapitre introductif dans lequel l'auteur reprend quelques-unes de ses grandes thèses fondamentales sur le droit anglais au cours de la transition du moyen âge aux temps modernes, il traite de la Constitution, de l'organisation judiciaire (comprenant les cours de *common law*, d'*Equity*, mais aussi les cours ecclésiastiques, plusieurs juridictions ou quasi-juridictions spéciales et un aperçu des cours locales), de la procédure civile, des professions judiciaires et des institutions de formation des juristes ; puis, d'autres chapitres sont consacrés, respectivement, au droit pénal (matériel et formel), au droit des personnes, aux droits réels, au droit de la responsabilité civile, enfin au droit des contrats. Il est évident que dans les bibliothèques anglaises et étrangères, cette collection ambitieuse, si elle peut aboutir, est destinée à devenir, au 21^{ème} siècle, la grande référence de l'histoire du droit anglais, remplaçant les tomes désormais désuets (mais souvent encore présents) de l'ancien monument de W.S. Holdsworth en 16 volumes (*History of English Law*, 1922-1966).

On aura immédiatement remarqué que cette collection, conçue vers la fin du 20^{ème} siècle, entend s'arrêter à la Grande Guerre. Le 20^{ème} siècle n'a en effet, sauf dans certains domaines spéciaux, guère fait l'objet de grandes synthèses dans l'approche spécifique de l'historiographie du droit. Pour la période « contemporaine », les seuls grands manuels qui s'imposent toujours sont déjà relativement « anciens » et s'arrêtent au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale : il s'agit de A.H. Manchester, *A Modern Legal History of England and Wales 1750-1950*, Londres, 1980 et de W.R. Cornish et G. de N. Clark, *Law and Society*

in England 1750-1950, Londres, 1989 – deux excellents manuels toujours au programme de quelques cours d’histoire du droit anglais à l’époque contemporaine, et dont le second demeure après vingt ans un modèle d’innovation et de réorientation vers de nouveaux domaines (notamment, le droit social et le droit économique) que l’on retrouve encore trop peu dans la production de manuels d’histoire du droit sur le continent européen³⁴. En ce début du 21^{ème} siècle, un *aggiornamento* du manuel de Cornish et Clark³⁵, dans lequel on retrouverait à la fois les résultats de divers travaux publiés ces dernières vingt années, notamment dans d’autres spécialisations historiques (histoire économique, histoire sociale, histoire politique...), et les développements jusqu’à l’avènement du *New Labour* (1997), est évidemment très souhaitable, mais il s’agit là d’une lacune qui n’est pas seulement à combler dans l’historiographie du droit anglais.

Le manque d’ouvrages de synthèses récents pour l’époque contemporaine est d’autant plus gênant que le manuel par excellence de l’histoire du droit anglais, de Baker, *An Introduction to English Legal History*, qui en est à présent à sa quatrième édition mise à jour et augmentée (2002) – la première édition datait de 1971 – demeure, conformément à sa conception originale, principalement focalisée sur la période du 11^{ème} au 18^{ème} siècle, avec des avancées plutôt limitées et timides dans le 19^{ème} siècle. Il n’empêche que ce manuel demeure incontournable pour tout étudiant et chercheur en histoire du droit. On y retrouve l’approche qui combine histoire externe et interne, l’histoire des institutions et du droit matériel. Cependant, l’introduction de Baker demeure de facture conventionnelle dans la mesure où, pour l’histoire interne, il s’agit surtout des matières de droit privé, en moindre mesure de droit pénal, qui y sont traitées. Le droit public, et notamment l’histoire constitutionnelle, n’y est mentionnée que très incidemment. Il est vrai qu’en Angleterre, l’histoire constitutionnelle a sa propre tradition, notamment parmi les historiens et les constitutionnalistes – inévitablement, peut-être, dans un système de constitution non-écrite. Le manuel de Baker comporte, à la fin de chaque chapitre, une brève bibliographie essentielle qui fait autorité. Les mises à jour de ce manuel dans quatre éditions successives au fil des années ont été, en Angleterre comme à l’étranger, une référence et un catalyseur inestimables pour les études et recherches en histoire du droit anglais. Même si la grande collection publiée par l’*Oxford University Press* pourra se poursuivre dans des délais raisonnables, il faut espérer que Sir John Baker continuera à produire de nouvelles éditions mises à jour, synthèses indispensables pour un accès rapide à l’histoire de l’ancien droit anglais.

Alors que l’Écosse a une production distincte en histoire du droit, qui se justifie traditionnellement par sa tradition et son système juridiques propres (alors même qu’il n’est pas certain que depuis la « dévolution » récente, cette originalité soit nécessairement renforcée), au Pays de Galle, juridiquement et juridictionnellement largement assimilé à l’Angleterre, la tendance à réaffirmer sa spécificité culturelle est antérieure à la dévolution plus limitée accordée par le parlement de Westminster. C’est notamment dans ce contexte culturel qu’il faut situer une assertion plus marquée, depuis quelques années, de l’histoire du droit au Pays de Galle³⁶, qui dispose désormais d’un manuel digne de cette identité : T.G.

³⁴ D’autres manuels, comme celui de R.S. Tompson, *Islands of Law, A Legal History of the British Isles*, New York *et al.*, 2000, lequel traite des développements du 17^{ème} au 20^{ème} siècle, ne semblent pas avoir exercé un impact comparable que ceux de Manchester et de Cornish et Clark.

³⁵ Le livre est épuisé et une nouvelle édition n’est apparemment pas envisagée. Depuis 2005, il peut être consulté en ligne (et téléchargé gratuitement) sur le site : www.law.cam.ac.uk/docs/view_doc_info.php?doc=2624.

³⁶ V. ci-dessus les références à quelques enseignements en histoire du droit gallois, ainsi qu’à la création, en 2000, d’une société galloise d’histoire du droit. Il convient toutefois de remarquer que dans la littérature historique galloise, la tradition juridique a toujours fait l’objet d’une attention particulière. Parmi les monographies récentes, on citera à titre d’exemple : T.M. Charles-Edwards, M.E. Owen, P. Russell (eds.), *The*

Watkin, *The Legal History of Wales*, Cardiff, 2007³⁷, qui offre un excellent exemple alternatif (par rapport aux exemples du continent européen, plus fréquemment cités dans la littérature générale) de la survivance d'une culture juridique particulière face à une puissante culture juridique dominante.

En matière de répertoires biographiques, le *Biographical Dictionary of the Common Law* publié en 1984 sous la direction de A.W.B. Simpson, dont les notices sont quelque peu sommaires et de qualité très inégale, peut désormais souvent être avantageusement complété par les notices disséminées dans le nouveau *Oxford Dictionary of National Biography* (60 volumes) Oxford, 2004, auquel un grand nombre d'historiens du droit ont contribué³⁸. Les anciens canonistes anglais ont leur propre dictionnaire biographique : J.H. Baker, *Monuments of Endlesse Labours : English Canonists and their Works, 1300-1900*, Londres, 1998. Un dictionnaire biographique de juristes ayant exercé surtout des fonctions judiciaires au cours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle et de la première moitié du 20^{ème} siècle, mais qui souvent, comme l'a observé R. Cocks dans un compte-rendu³⁹, n'ont pas accédé à une notoriété suffisante pour mériter une notice dans le *Dictionary of National Biography*, sont repris dans : A.B. Schofield, *Dictionary of Legal Biography : 1845-1945*, Chichester, 1998⁴⁰. Un cas à part (dans différents sens du terme !) est celui de Jeremy Bentham, auquel un projet d'envergure est consacré à l'UCL, comprenant notamment une édition critique de son oeuvre et de sa correspondance, mais qui est aussi générateur de nombreuses études, d'un inventaire et de la constitution d'une base de données de ses archives, d'une revue benthamienne⁴¹, de nombreux colloques et groupes d'études...⁴²

Les dernières décennies du 20^{ème} siècle avait vu une floraison d'études consacrées aux professions judiciaires, dont l'importance dans la formation et le développement des principales traditions juridiques anglaises est fondamentale : P. Brand (pour le moyen âge), J.H. Baker (moyen âge, temps modernes et périodes plus récentes), W. Prest (temps modernes), parmi d'autres, avaient fortement contribué à étendre nos connaissances sur différents aspects de l'organisation et du fonctionnement des ces groupes professionnels (en anglais, l'expression « the legal profession » s'applique essentiellement aux professions judiciaires, y compris les *barristers*, *solicitors* et auxiliaires de la justice, mais moins couramment à l'ensemble des professions juridiques)⁴³. Ces études concernent également ce qui a été désigné (ainsi que la rappelle Baker) comme la « troisième université » des études

Welsh King and his Court, Cardiff, 2000, un recueil issu des travaux du *Seminar Cyfraith Hywel* (Études celtiques de l'Université du Pays de Galle); N. Doe, *The Law of the Church in Wales*, Cardiff, 2002; R.R. Davies, *The King of England and the Prince of Wales, 1277-84 : Law, Politics and Power*, Cambridge, 2003 ; S.E. Roberts, *Legal Triads of Medieval Wales*, Cardiff, 2007.

³⁷ Précédé, du même auteur, par : *Wales : An Introduction to its Legal History*, Cardiff, 2005.

³⁸ Une plaquette a été publiée par l'OUP reprenant la liste des auteurs de notices. L'ensemble des notices est évidemment aussi disponible en ligne, v. le site de l'OUP.

³⁹ Paru dans: *The Journal of Legal History* 22, 2001, pp. 104-105.

⁴⁰ V. également J. Hostettler, *The Red Gown – The Life and Works of Sir Matthew Hale*, Chichester, 2002, qui a fait l'objet d'un compte-rendu plutôt critique par R. Croucher dans *The Journal of Legal History* 26, 2005, pp. 100-102; A.D. Boyer, *Sir Edward Coke and the Elizabethan Age*, Stanford, Californie, 2003, suivi, du même (ed.), *Law, Liberty, and Parliament: Selected Essays on the Writings of Sir Edward Coke, with an Introduction*, Indianapolis, 2004; v. aussi l'article de R. Zimmermann, « 'Fiat Justitia', Alfred Thompson Denning, Baron Denning of Whitchurch (1899-1999) und sein Beitrag zur Entwicklung des englischen Privatrechts », dans: D. Klipper et al. (Hrg.), *Colloquia für Dieter Schwab zum 65. Geburtstag*, Bielefeld, 2000, 153-183.

⁴¹ *Journal of Bentham Studies* (succédant à: *The Bentham Newsletter*) depuis 1997.

⁴² Cf. le site exemplaire par sa présentation et la qualité de ses informations: www.ucl.ac.uk/Bentham-Project.

⁴³ Pour un travail d'histoire comparative: M. Burrage, *Revolution and the Making of the Contemporary Legal Profession : England, France, and the United States*, Oxford, 2006; D. Sugarman et W. Wesley Pue, *Lawyers and Vampires: Cultural Histories of Legal professions*, Oxford, 2002.

juridiques en Angleterre avant le 19^{ème} siècle : les *Inns of Court*. Institutions essentielles pour l'histoire du droit anglais, elles font évidemment toujours l'objet d'études et de publications importantes⁴⁴. Un recueil quelque peu atypique, mais qui vient à point compléter des études allemandes, est celui de J. Beatson et R. Zimmermann (eds.), *Jurists Uprooted: German-Speaking Emigré Lawyers in Twentieth Century Britain*, Oxford, 2004, un *case-study* exemplaire des migrations d'idées en droit portées par des migrations de juristes.

L'histoire de la *legal profession* est aussi liée à celle des cours et tribunaux. Dans la tradition anglaise, la complexité du système judiciaire explique que, certainement pour l'« ancien droit » (c'est à dire antérieur aux grandes réformes du 19^{ème} siècle⁴⁵), l'étude d'une cour se concentre souvent sur une période déterminée, où la spécialisation du médiéviste⁴⁶ ou du moderniste peut pleinement se mettre en oeuvre. De plus, on note également une attention soutenue pour la pratique de tribunaux « locaux »⁴⁷, en dehors des grandes cours de *common law* opérant à Westminster. Cependant, en Angleterre également, l'étude de l'histoire judiciaire depuis le 19^{ème} siècle est devenu un chantier de l'histoire du droit⁴⁸. Certaines études se profilent dans des recueils comparatifs⁴⁹.

Hormis les manuels et séries de synthèses, le lecteur auquel s'adresse cet aperçu s'intéressera prioritairement aux monographies ou recueils qui présentent un panorama général d'une matière. Sans prétendre offrir ici une bibliographie générale⁵⁰, que les ouvrages de référence mentionnés ci-dessus mentionneront de toute façon, il est tout de même possible de relever ces dernières années quelques publications du genre dans plusieurs matières⁵¹.

⁴⁴ V. notamment J.H. Baker, dans la série supplémentaire de la *Selden Society* : *Readers and readings in the Inns of Court and Chancery*, Londres, 2000; D. Lemmings, *Professors of the Law : Barristers and the English Legal Culture in the Eighteenth Century*, Oxford 2000, une suite en quelque sorte à son *Gentlemen and Barristers: the Inns of Court and the English Bar 1680-1730*, Oxford, 1990. V. également dans R. O'Day, *The Professions in Early Modern England, 1450-1850 : Servants of the Commonweal*, Harlow, 2000.

⁴⁵ Sur les réformateurs du 19^{ème} siècle: M.J. Turner (ed.), *Reform and Reformers in Nineteenth Century Britain*, Sunderland, 2004.

⁴⁶ Pour une perspective comparative des justiciables: M. Goodich (ed.), *Voices from the Bench : The Narratives of Lesser Folk in Medieval Trials*, New York, Basingstoke etc., 2006.

⁴⁷ A.M. Hopkinson (ed.), *The Rolls of the 1281 Derbyshire Eyre*, Chesterfield, 2000, avec une introduction de D. Crook; R. Gorski, *The Fourteenth-Century Sheriff: English Local Administration in the Late Middle Ages*, Woodbridge, 2003; P. Tucker, *Law Courts and Lawyers in the City of London 1300-1550*, Cambridge, 2007.

⁴⁸ P. Polden, *A History of the County Court, 1846-1971*, Cambridge, 1999; Ch. Stebbings, *Legal Foundations of Tribunals in Nineteenth-Century England*, Cambridge, 2006. Sur un aspect de droit de la procédure et de la preuve: T. Golan, *Laws of Men and Laws of Nature. The History of Scientific Expert Testimony in ENgland and America*, Cambridge, Mass., 2004.

⁴⁹ Par exemple : M. Mulholland et B. Pullan (eds.), *Judicial Tribunals in England and Europe, 1200-1700*, Manchester, 2003, T. 1 ; il existe aussi plusieurs recueils européens et des monographies continentales qui s'inscrivent également dans cette démarche comparative : v. notamment certains volumes dans la série précitée publiée par Duncker & Humblot, ou (e.g.) U. Seif, *Recht und Justizhoheit. Historische Grundlagen des gesetzlichen Richters in Deutschland, England und Frankreich*, Berlin, 2003.

⁵⁰ Pour plusieurs matières, il faudrait remonter bien au-delà du début de notre millénaire, alors que pour l'essentiel, seules des publications postérieures à 1999 sont mentionnées dans cette chronique.

⁵¹ Certaines matières ne seront pas ou peu mentionnées, tantôt parce qu'elles appartiennent à des (croisées de) thèmes de recherches où l'histoire du droit n'offre pas un apport principal, tantôt parce le sujet est à ce point transnational et en dehors du 'circuit' (terme emprunté improprement à la tradition judiciaire anglaise !) des historiens du droit qu'il requiert une contribution distincte : on citera, par exemple, l'essor des études sur le droit (post-)colonial, qui correspond d'ailleurs à un intérêt accru dans d'autres pays que ceux de l'ancien Empire Britannique ; l'histoire du droit colonial est par ailleurs lié à un thème de recherche ayant fortement retenu l'attention de différentes spécialisations historiques ces dernières années, en Europe, aux États-Unis et ailleurs : l'histoire de l'esclavage et de la traite des esclaves, qui a généré une imposante littérature et de nombreux projets (v. not. le site slavetrade.parliament.uk).

L'histoire constitutionnelle, dans la tradition anglaise, relève tout autant, comme il a déjà été noté ci-dessus, des travaux d'historiens de l'histoire politique et des constitutionnalistes contemporains que des historiens du droit spécialisés. Autant dire qu'une grande partie de la littérature historique et de la doctrine constitutionnelle peut s'avérer pertinente dans ce domaine de recherche. De plus, les grandes réformes constitutionnelles depuis 1997 (la dévolution en Écosse, au Pays de Galles et en Irlande du Nord, la réforme de la *House of Lords*, l'introduction de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre interne du Royaume-Uni, les principes de « gouvernance » publique⁵², notamment) ont inspiré de nombreuses études qui parfois s'attardent aux antécédents historiques⁵³. Pour un manuel d'histoire constitutionnelle proprement dite, de l'époque anglo-saxonne à aujourd'hui, la synthèse systématique récente d'A. Lyon, *Constitutional History of the United Kingdom*, Londres, 2003, offre un aperçu général fort étendu (mais ne comprenant qu'une bibliographie très sommaire). Un ouvrage collectif publié sous la direction du constitutionnaliste d'Oxford V. Bogdanor, *The British Constitution in the Twentieth Century*, Oxford, 2003, offre des études essentielles sur les développements marquants depuis les grandes synthèses de l'époque victorienne (Bagehot, Dicey...) dans différents domaines du droit public, avec des notices bibliographiques indispensables⁵⁴. Pour les réformes des dix dernières années, qui ont bouleversé ou bouleverseront des aspects parfois très « historiques » du droit public anglais (on pensera notamment aux anciennes compétences du *Lord Chancellor* à cheval sur la *trias politica*, au dualisme de la *House of Lords* en tant que chambre haute du Parlement et cour suprême de justice, à la représentation de la noblesse dans la *House of Lords*), il faut en revanche s'orienter sur les éditions successives des grands manuels de droit constitutionnel au cours des dernières années⁵⁵, à des monographies spécifiquement consacrées à la réforme constitutionnelle en cours⁵⁶, enfin aux sites officiels du gouvernement du Royaume-Uni, notamment de l'éphémère *Department for Constitutional Affairs* (2003-2007)⁵⁷ et du nouveau *Ministry of Justice*⁵⁸. Ces changements rapides risquent inévitablement de réduire la perception historique de la constitution anglaise et britannique : J.W.F. Allison, spécialiste de l'histoire constitutionnelle, a publié sur ce point un rappel opportun⁵⁹. Les historiens britanniques⁶⁰ du moyen âge et des temps modernes ont depuis longtemps une tradition de s'intéresser au droit (public), et, ces dernières années, cet intérêt demeure vivant⁶¹. A noter

⁵² Pas uniquement au niveau national, cf. R.J. Morris, *Urban Governance. Britain and Beyond since 1750*, Aldershot, 2000.

⁵³ Par exemple : F.N Forman, *Constitutional Change in the United Kingdom*, Londres et New York, 2002.

⁵⁴ V. aussi K. Theakston, *Winston Churchill and the British Constitution*, Londres, 2003.

⁵⁵ V. également les éditions successives de J. Jowell et D. Oliver (eds.), *The Changing Constitution*.

⁵⁶ Par exemple : P. Catterall, W. Kaiser, U. Watson-Jordan (eds.), *Reforming the Constitution, Debates in Twentieth-Century Britain*, Londres, 2000; D. Oliver, *Constitutional Reform in the United Kingdom*, Oxford, 2003.

⁵⁷ Ce département gouvernemental appartient déjà à l'histoire : cf. www.dca.gov.uk un site annoncé (début 2008) sur la Toile comme étant « retained for archive and information purposes only ».

⁵⁸ V. le site www.justice.gov.uk.

⁵⁹ J.W.F. Allison, « History in the Law of the Constitution », *The Journal of Legal History* 28, 2007, 263-282.

On rappellera à cette occasion son étude comparative: *A Continental Distinction in the Common Law: A Historical and Comparative Perspective in English Public Law*, Oxford, 1996.

⁶⁰ Pour rappel : dans ce domaine, des études comparatives par des historiens en dehors de l'Angleterre prennent traditionnellement une place relativement importante, mais il n'est pas possible d'étendre ce bref aperçu à ces études. Par exemple : G.-J. Glaessner et al. (eds.), *Verfassungspolitik und Verfassungswandel : Deutschland und Grossbritannien im Vergleich*, Wiesbaden, 2001; G. Di Gaspare (a cura di), *Walter Bagehot e la Costituzione inglese [Atti del Seminario di studio, Roma, 14 dicembre 1998]*, Milan, 2001 ; E. Capozzi, *Le costituzioni anglosassoni [sic!] e l'Europa. Riflessi e dibattito tra '800 e '900*, Soveria Mannelli, 2002; H.-C. Kraus, *Englische Verfassung und politisches Denken im Ancien Regime, 1689 bis 1789*, Munich, 2006.

⁶¹ Il n'est pas possible de citer ici toute une liste d'ouvrages d'histoire politique où le droit public a une place plus ou moins importante. Pour le moyen âge, il convient toutefois de citer à titre d'exemple les publications

aussi l'engouement plus prononcé, depuis quelques années (et peut-être favorisé par l'envol, dans les développements juridiques récents en Grande-Bretagne, des « droits de l'homme » et de sa protection judiciaire (*judicial review*)⁶², pour l'histoire (notamment, récente) de ces questions⁶³.

En droit privé, le droit de la famille dispose à présent d'une somme monumentale de près de 900 pages traitant des développements au 20^{ème} siècle: S. Cretney, *Family Law in the Twentieth Century. A History*, Oxford, 2003. Cet ouvrage très détaillé et systématique traite spécifiquement des aspects personnels et (dans une moindre mesure) patrimoniaux⁶⁴ du droit de la famille : le mariage, le divorce, les effets (notamment, patrimoniaux) de la dissolution du mariage, le statut des enfants (filiation, autorité parentale, adoption, ingérence des autorités), et il se termine par un chapitre sur l'administration de la justice en matière familiale. On ne dispose pas de synthèse comparable pour les développements antérieurs, même si la famille, le mariage et le divorce ont, surtout depuis ces dernières décennies, inspiré plusieurs travaux d'historiens⁶⁵. Le droit de la propriété foncière dispose d'un aperçu général déjà un peu plus ancien⁶⁶, de même que le droit des contrats⁶⁷. Pour le droit des obligations (en particulier le droit général des contrats et le développement général du droit de la responsabilité civile, du moyen âge au 20^{ème} siècle), la synthèse de D.J. Ibbetson constitue la référence de base : *A Historical Introduction to the Law of Obligations*, Oxford, 1999⁶⁸. Pour d'autres matières du droit privé (on songera notamment au droit commercial), les manuels de synthèse (récents) font défaut. Cependant, sur quelques sujets plus « pointus »,

suivantes, qui illustrent cette approche pour la période médiévale : A. Harding, *Medieval Law and the Foundations of the State*, Oxford, 2002 ; A. Musson (ed.), *Expectations of the Law in the Middle Ages*, Woodbridge, 2001. V. également: A. Cromartie, *Constitutionalist Revolution: An Essay on the History of England, 1450-1642* (Cambridge, 2006). Les développements politiques et constitutionnels des 19^{ème} et 20^{ème} siècles sont également des domaines intensivement étudiés. A propos du droit de vote en général (hormis le droit de vote des femmes, évoqué ci-après) : J. Hostettler, *Voting in Britain : A History of the Parliamentary Franchise*, Chichester, 2001. V. également I. Ward, *A State of Mind ? The English Constitution and the Popular Imagination*, Phoenix Mill et al., 2000; E. Wicks, *The Evolution of a Constitution. Eight Key Moments in British Constitutional History*, Oxford, 2006.

⁶² F. Klug, *Values for a Godless Age. The Story of the UK's New Bill of Rights*, Londres, 2000.

⁶³ Le remarquable ouvrage d'A.W.B. Simpson, *In the Highest Degree Odious. Detention without Trial in Wartime Britain*, Oxford, 1992, a sans doute encouragé de telles études, cf. K. O'Donovan et G.R. Rubin (eds.), *Human Rights and Legal History: Essays in Honour of Brian Simpson*, Oxford, 2000; v. également K.D. Ewing et C.A. Gearty, *Political Freedom and the Rule of Law in Britain 1914-1945*, Oxford, 2000; A.A.M. Irvine, *Human Rights, Constitutional Law and the Development of the English Legal System*, Oxford, 2003, et du maître lui-même: A.W.B. Simpson, *Human Rights and the End of Empire. Britain and the Genesis of the European Convention*, Oxford, 2001. Pour des périodes plus éloignées: C. Houswitschka (ed.), *Freedom, Treason, Revolution: Uncollected Sources of the Political and Legal Culture of the London Treason Trials (1794)*, Francfort et Oxford, 2004; D.T. Ball, *The Historical Origins of Judicial Review, 1536-1803*, Lewiston, New York, 2005; D.A. Orr, *Treason and the State. Law, Politics, and Ideology in the English Civil War*, Cambridge, 2002.

⁶⁴ Rappelons un ouvrage un peu plus ancien, de haute gamme mais inévitablement extrêmement complexe sur le droit patrimonial de la famille, particulièrement concernant la propriété foncière, envisagée sur la longue durée : J. Habakkuk, *Marriage, Debt and the Estates System. English Landownership 1650-1950*, Oxford, 1994.

⁶⁵ Dans la bibliographie récente, on relève notamment C. McCarthy, *Marriage in Medieval England : Law, Literature and Practice*, Woodbridge, 2004 ; sur le statut personnel et patrimonial des enfants, dans une perspective anglo-américaine : H. Brewer, *By Birth or Consent, Children, Law and the Anglo-American Revolution in Authority*, Chapel Hill, 2005.

⁶⁶ A.W.B. Simpson, *A History of Land Law*, 2^{ème} éd. revue, Oxford, 1986.

⁶⁷ A.W.B. Simpson, *A History of the Common Law of Contract. The Rise of the Action of Assumpsit*, Oxford, 1975. Adde: S. Scholz-Fröhling, *Das assumpsit des Common Law. Ein Beitrag zur Geschichte des englischen Vertragsrechts*, Hambourg, 2002.

⁶⁸ V. également M.C. Finn, *The Character of Credit. Personal Debt in English Culture, 1740-1914*, Cambridge, 2003.

des monographies sont parues ces dernières années. L'étude de J. Getzler, *A History of Water Rights at Common Law*, Oxford, 2004, qui traite en détail de cette matière plus particulière tant du point de vue des droits réels que du droit économique, est un parfait exemple de la nécessité, au-delà des travaux de synthèse générale sur une matière, d'aborder l'ensemble d'une problématique qui constitue un domaine spécifique du droit dans la longue durée (ici, du moyen âge jusqu'au seul du 20^{ème} siècle)⁶⁹. Dans les domaines plus ou moins « traditionnels », l'étude de J. Biancalana (Cincinnati) sur la propriété foncière au moyen âge⁷⁰, complétée depuis lors de plusieurs articles plus ou moins connexes par le même auteur dans différentes revues scientifiques, a démontré combien cette problématique cruciale au coeur de l'ancien droit privé est encore susceptible d'être développée et renouvelée, même si, comme l'ont relevé quelques auteurs de comptes-rendus (favorables) de la monographie, cet approfondissement ne peut pas faire l'économie de la complexité de cette matière – un *caveat* que J.H. Baker adressait déjà il y a plus de vingt ans aux amateurs de l'histoire sociale ou de l'histoire des mentalités qui entendaient s'attaquer aux sources de l'ancien droit anglais de la propriété. A défaut de travaux généraux sur le droit commercial, on relève pourtant un intérêt soutenu pour certains thèmes, comme les sûretés⁷¹ ou la propriété intellectuelle⁷² (dans un contexte commercial ou non)⁷³.

Dans les domaines économiques, on relève les débuts d'une conférence biennale consacrée à l'histoire du droit fiscal, dont les actes sont publiés⁷⁴. Comme sur le continent, les aspects juridiques de la Révolution Industrielle et de ses effets retiennent aussi l'attention⁷⁵. Le droit du travail a grâce à D. Brodie, *A History of British Labour Law*, Oxford, 2003, une synthèse qui, depuis le dernier tiers du 19^{ème} siècle jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, offre un ouvrage de référence qui fait défaut pour la plupart des pays européens⁷⁶.

⁶⁹ D'une manière générale, les études historiques dans ce domaine peuvent constituer un apport essentiel pour l'historien du droit: v. par exemple D. Oldroyd, *Estates, Enterprise and Investment at the Dawn of the Industrial Revolution: Estate Management and Accounting in the North-East of England, c. 1700-1780*, Aldershot, 2007. Sur un sujet proche de celui traité par Getzler, et qui se prête bien à des comparaisons avec les développements continentaux: M. Taggart, *Private Property and Abuse of Rights in Victorian England. The Story of Edward Pickles and the Bradford Water Supply*, Oxford, 2002.

⁷⁰ J. Biancalana, *The Fee Tail and the Common Recovery in Medieval England 1176-1502*, Cambridge, 2001.

⁷¹ Par exemple: S. Banner, *Anglo-American Securities Regulation, Cultural and Political Roots, 1690-1860*, Cambridge, 1998.

⁷² R. Deazley, *On the Origin of the Right to Copy: Charting the Movement of Copyright Law in Eighteenth Century Britain (1695-1775)*, Oxford, Portland Oregon, 2004, et du même auteur: *Rethinking Copyright: History, Theory, Language*, Cheltenham, 2006 (?), réimpression 2008); C. Seville, *Literary Copyright Reform in Early Victorian England: The Framing of the 1842 Copyright Act*, Cambridge, 1999; K. Temple, *Scandal Nation. Law and Authorship in Britain, 1750-1832*, Ithaca, New York, 2003.

⁷³ V. également G. Seabourne, *Royal Regulation of Loans and Sales in Medieval England: 'Monkish Superstition and Civil Tyranny'*, Woodbridge, 2003; D.R. Miers, *Regulating Commercial Gambling. Past, Present and Future*, Oxford, 2004. On relève aussi une réimpression en 2004 de J.S. Rogers, *Early History of the Law of Vills and Notes: A Study of the Origins of Anglo-American Commercial Law*.

⁷⁴ J. Tiley (ed.), *Studies in the History of Tax Law*, Oxford, 2004, actes de la première conférence organisée par le Centre for Tax Law à Cambridge en septembre 2002; J. Tiley (ed.), *Studies in the History of Tax Law*, T. 2, Oxford, 2007, actes de la conférence organisée à Cambridge en 2004. L'initiative se poursuit depuis lors, notamment avec d'autres partenaires académiques (UCLA). V. également P. Harris, *Income Tax in Common Law Jurisdictions. From the Origins to 1820*, Cambridge, 2006.

⁷⁵ Cf. R. Harris, *Industrializing English Law. Entrepreneurship and Business Organization, 1720-1844*, Cambridge, 2000; J. Hewish, *Rooms Bear Chancery Lane. The Patent Office under the Commissioners, 1852-1883*, Londres, 2000; R. Pearson, *Insuring the Industrial Revolution. Fire Insurance in Great Britain, 1700-1850*, Burlington et al., 2004;

⁷⁶ Citons encore, pour compenser quelque peu le défaut de toute autre référence aux travaux sur l'histoire du droit du travail et du droit social, qui prend une certaine place dans la littérature relevant de l'histoire sociale, la revue américaine *Labor History*, qui comprend très régulièrement des contributions traitant de questions

La liste des tomes récents de la *Selden Society* illustre l'étude de l'ancien droit selon *Equity*. D'autres études récentes et éditions de sources soulignent également l'apport de la pratique judiciaire propre au développement de l'*Equity Law* et des compétences, partant des matières influencées, par cette branche du droit anglais⁷⁷

L'historiographie britannique est évidemment fort active dans les réseaux internationaux de chercheurs, historiens et autres, dont les activités portent sur l'histoire de la criminalité et de la justice pénale. Ce champ mériterait une contribution séparée, ignorant largement les démarcations académiques et les frontières nationales. Il suffit de noter ici que l'histoire du droit⁷⁸ fait partie de domaine d'études dont le rythme de croissance a été comparée à la culture des champignons (du moins, selon l'idiome conventionnel en anglais⁷⁹).

L'étude de la tradition dite de la *civil law* (ce qui, par la technique de la *pars pro toto*, se rapporte à la tradition romano-canonique), quelque peu stimulée par le cadre européen et le débat sur une éventuelle convergence des traditions continentales et anglaises à l'époque contemporaine, n'a pas encore produit de grands ouvrages de synthèse : les grandes orientations sont celles publiées par P. Stein⁸⁰ (pour la tradition romaniste médiévale et

pertinentes pour l'histoire du droit dans ce domaine. Cf. l'article de G.R. Rubin, « The Historical Development of Collective Labour Law in the United Kingdom », dans: M. van der Linden et R. Price (eds.), *The Rise and Development of Collective Labour Law*, Bern, 2000, 291-349; M.C. Curthoys, *Governments, Labour, and the Law in Mid-Victorian Britain. The Trade Union Legislation of the 1870s*, Oxford, 2004; S.F. Deakin et F. Wilkinson, *The Law of the Labour market. Industrialization, Employment and Legal Evolution*, Oxford, 2005 ainsi que l'important recueil comparatif : D. Hay et P. Craven (eds.), *Masters, Servants, and Magistrates in Britain and the Empire, 1562-1955*, Chapel Hill, 2004. Pour un étude sur un aspect du droit social des temps modernes : L.A. Botelho, *Old Age and the English Poor Law, 1500-1700*, Woodbridge, 2004.

⁷⁷ V. notamment le compte-rendu de synthèse et d'orientation consacré par M. Macnair, « Review Article: The Court of Exchequer and Equity », dans *The Journal of Legal History* 22, 2001, 75-82 aux publications suivantes: H. Horwitz, *Exchequer Equity Records and Proceedings 1649-1841*, Londres, 2001; H. Horwitz et J. Cooke (eds.), *London and Middlesex Exchequer Equity Pleadings, 1685-6 and 1784-5: A Calendar*, Londres, 2000; W. Hamilton Bryson, *Samuel Dodd's Reports 1678-1713 and Miscellaneous Exchequer Cases 1671-1713*, Durham, NC, 2000. V. également de H. Horwitz, *Chancery Equity Records and Proceedings 1600-1800: A Guide to Documents in the Public Records Office*, Londres, 1995, et *A guide to Chancery Equity Records and Proceedings 1600-1800*, Londres, 1998. V. également l'étude déjà citée de Ch. Stebbings, *The Private Trustee in Victorian England*, Cambridge, 2001, ainsi que, sur la procédure : M. Macnair, *The Law of Proof in Early Modern Equity*, Berlin, 1999.

⁷⁸ Le chercheur néophyte trouvera toujours dans la plupart des bibliothèques de référence la monumentale série de L. Radzinowicz, *A History of English Criminal Law and its Administration from 1750*, Londres/Oxford, 1948-1986, en 5 tomes, mais donc l'impact sur les recherches semble avoir été limité.

⁷⁹ V. le compte rendu de : P. King, *Crime, Justice, and Discretion in England 1740-1820*, Oxford, 2000, par K.J. Smith, dans *The Journal of Legal History* 23, 2002, pp. 175-176. V. aussi S. d'Cruze (ed.), *Everyday Violence in Britain, 1850-1950*, Harlow, 2000; J.J. Eddleston, *Blind Justice, Miscarriages of Justice in Twentieth-Century Britain*, Oxford, 2000; B.S. Godfrey et P. Lawrence, *Crime and Justice 1750-1950*, Cullompton, 2005; A.T. Harris, *Policing the City: Crime and Legal Authority in London, 1780-1840*, Columbus, Ohio, 2004; J. Hostettler, *The Criminal Jury Old and New. Jury Power From Early Times tot the Present Day*, Winchester, 2004; L.A. Knafla (ed.), *Policing and War in Europe*, Westport, Conn. et Londres, 2002; L.A. Knafla (ed.), *Crime, Gender, and Sexuality in Criminal Prosecutions*, Westport, Conn., et Londres, 2002; L.A. Knafla (ed.), *Crime, Punishment, and Reform in Europe* Westport, Conn. et Londres, 2003; D.Y. Rabin, *Identity, Crime and Legal Responsibility in Eighteenth-Century England*, Basingstoke, 2004.

⁸⁰ V. notamment son recueil: P. Stein, *The Character and Influence of the Roman Civil Law. Historical Essays*, Londres, 1988; ainsi que: F. de Zulueta et P. Stein, *The Teaching of Roman Law in England around 1200*, Londres, 1990. Plus récemment: P. Stein, « The *Ius Commune* and its Demise», *The Journal of Legal History* 25, 2004, pp. 161-167. Dans cet article, l'auteur se réfère à l'historiographie récente qui tend à nuancer la réputation d'A. Gentili comme « the most diehard defender of the Bartolists » (p. 163) ; v. à ce sujet les travaux, en Italie, effectués sous l'égide du *Centro Internazionale du Studi Gentiliani*, www.cisg.it. Sur la mini-polémique parue dans la ZNR, v. *infra*. V. également, déjà plus ancien : D.R. Coquillette, *The Civilian Writers of Doctors'*

moderne) et, plus récemment, par R.H. Helmholz⁸¹ (pour la tradition canonique, pour laquelle, du côté anglais, il y a un intérêt historique plus direct et plus large)⁸². Les Mélanges dédiés au Rév. E. Kemp contiennent des contributions du moyen âge à l'époque contemporaine⁸³.

On tiendra également compte des «thèmes spéciaux» où l'histoire du droit a parfois acquis une place, mais dont on ne pourrait avancer ici ne fût-ce qu'une énumération. Un seul exemple tout de même⁸⁴ : dans l'historiographie anglo-américaine, les «gender studies» ont désormais une place qui dépasse de loin celui d'un phénomène de mode, même si le thème est encore rarement intégré dans les synthèses classiques et conventionnelles de l'histoire du droit. Il n'empêche que ce thème a inspiré un très grand nombre de travaux et de publications depuis plusieurs années⁸⁵.

Commons, London. Three Centuries of Juristic Innovation in Comparative, Commercial and International Law, Berlin, 1988.

⁸¹ R.H. Helmholz, *Canon Law and the Law of England* (Londres, 1987); R.H. Helmholz, *The ius commune of England. Four Studies* (Oxford, 2001); R.H. Helmholz, *Roman Canon Law in Reformation England* (Cambridge, 1990).

⁸² Pour les études universitaires en droit romain et en droit canonique, on dispose d'une nouvelle génération de volumes sur l'histoire des universités d'Oxford et de Cambridge, où l'on trouvera, surtout pour Oxford, des chapitres fouillés sur les études juridiques : 9 volumes parus, *The History of the University of Oxford*, Oxford, 1984 - ; en quatre volumes : *A History of the University of Cambridge*, Cambridge, 1988-2004.

⁸³ N. Doe, M. Hill, R. Ombres (eds), *English Canon Law. Essays in Honour of Bishop Eric Kemp*, Cardiff, 1998, réimpr. 2000.

⁸⁴ D'autres thèmes, en dehors des sentiers battus, mais néanmoins très en vogue, mériteraient des contributions distinctes : par exemple celui du droit et de la littérature, actuellement très international. V. not. M.F. Braswell, *Chaucer's 'Legal Fiction': Reading the Records*, Madison, New Jersey, 2001; E. Steiner et C. Barrington, *Letter of the Law: Legal Practice and Literary Production in Medieval England*, Ithaca, NY, Londres, 2002; W.A. Davis, *Thomas Hardy and the Law : Legal Presences in Hardy's Life and Fiction*, Newark, Delaware, 2002-3; A. Hadfield (ed.), *Literature and Censorship in Renaissance England*, Basingstoke, 2001; D.J. Kornstein, *Kill All the Lawyers? Shakespeare's Legal Appeal*, Princeton, New Jersey, 2005; K. Robertson, *The Laborers Two Bodies, Literary and Legal Productions in Britain, 1350-1500*, Basingstoke, 2006; J.-M. Schramm, *Testimony and Advocacy in Victorian Law, Literature and Theology*, Cambridge, 2000; M. Williams, *Empty Justice. One Hundred Years of Law, Literature and Philosophy: Existential, Feminist and Normative Perspectives in Literary Jurisprudence*, Londres, 2002; A. Zurcher, *Spenser's Legal Language, Law and Poetry in Early Modern England*, Cambridge, 2007. Une autre étude à cheval (c'est le cas de le dire) sur le droit de la propriété foncière et du droit socio-économique est celle de W.P. Marvin, *Hunting Law and Ritual in Medieval English Literature*, Woodbridge, 2006. V. également, dans un autre registre et contexte : J.H. Grossman, *Art of Alibi : English Law Courts and the Novel*, Baltimore, Maryland, 2002. Également susceptible d'être cité à la note suivante, l'ouvrage sur le mariage au moyen âge de C. McCarthy, déjà mentionné.

⁸⁵ Quelques exemples, à nouveau sans prétention d'exhaustivité : études sur l'émancipation politique et le droit de vote des femmes : P. Bartley, *Votes for Women 1860-1928*, 2^{ème} éd., Londres, 2003 ; E. Chalus, « Women, Electoral Privilege and Practice in the Eighteenth Century », dans : K. Gleadle et S. Richardson (eds.), *Women in British Politics*, Houndmills, Basingstoke etc., 2000, 19-38 ; E. Crawford, *The Women's Suffrage Movement in Britain and Ireland, A Regional Survey*, Londres, 2006 ; I.C. Fletcher, « 'Women of the Nations, Unite !', Transnational Suffragism in the United Kingdom, 1912-1914 », dans : I.C. Fletcher (ed.), *Women's Suffrage in the British Empire. Citizenship, Nation and Race*, Londres, 2000, 103-120; C. Midgley, « British Women, Women's Rights and Empire, 1790-1850 », dans : P. Grimshaw, K. Holmes et M. Lake (eds.), *Women's Rights and Human Rights, International Historical Perspectives*, Houndmills, Basingstoke etc., 2001, 3-15; M. Pugh, *The March of the Women, A Revisionist Analysis of the Campaign for Women's Suffrage 1866-1914*, Oxford 2000; H.L. Smith, *The British Women's Suffrage Campaign, 1866-1928*, 2^{ème} éd., Londres, 2007; M. Boussahba-Bravard (ed.), *Suffrage Outside Suffragism, Women's Vote in Britain, 1880-1914*, New York, 2007; J. Marlow (ed.), *Votes for Women*, Londres, 2000; A. Vickery (ed.), *Women, Privilege, and Power, British Politics, 1750 to the Present*, Stanford, Californie, 2001; dans le cadre de l'histoire pénale: G. Walker, *Crime, Gender and Social Order in Early Modern England*, Cambridge, 2003; A. Barton, *Fragile Moralities and Dangerous Sexualities. Two Centuries of Semi-Penal Institutionalisation for Women*, Aldershot, 2005 ; T.C. Whitlock, *Crime, Gender, and Consumer Culture in Nineteenth Century England*, Aldershot, 2005; du droit patrimonial : N.E. Wright et M.W. Ferguson (eds.), *Women, Property, and the Letters of the Law in Early*

Pour mémoire seulement, car il ne s'agit plus à proprement parler de l'histoire du droit anglais : l'histoire du droit international demeure un sujet d'étude actuel en Grande-Bretagne⁸⁶.

Plusieurs revues anglaises (et bien sûr, américaines, canadiennes etc.) tant d'histoire que de droit publient régulièrement des articles consacrés principalement ou accessoirement à un aspect de l'histoire du droit. Les historiens anglais de différentes spécialisations, davantage sans doute que leurs collègues continentaux, sont d'ailleurs, comme il a déjà été remarqué ci-dessus, beaucoup plus facilement enclins à s'attaquer à des sources « juridiques » (et en particulier des sources judiciaires) dans le cadre de leurs travaux. Toute recherche bibliographique suppose par conséquent que les instruments consultés aient dépouillé aussi bien les revues spécifiquement historiques que juridiques. Pour la Grande-Bretagne, l'histoire du droit a cependant sa propre revue spécialisée dans l'histoire du droit : *The Journal of Legal History*, dont le premier volume remonte à 1980. Le structure de cette revue comprend : (1°) des articles divers, parfois réunis sur un thème particulier (ainsi, à l'occasion d'un colloque autour d'un tel thème, le fascicule constituant alors les actes de ce colloque⁸⁷) ; (2°) des avis et « notes de recherche », qui contiennent des informations ponctuelles, des discussions, et quelques rubriques désormais solidement établies (ainsi, la chronique d'acquisitions de manuscrits concernant le droit (principalement, anglais) dans la rubrique régulière de J.H. Baker, « Migrations of Manuscripts ») ; (3°) des comptes rendus scientifiques. Les thèmes traités dans cette revue ne se limitent pas aux systèmes anglais, gallois et écossais, encore que ces traditions livrent la grande majorité des contributions. Ainsi, on y rencontre parfois des contributions sur l'histoire d'un droit étranger (américain, européen...) ou ancien. Pour les droits britanniques, l'éventail chronologique s'étend du (second) moyen âge au 20^{ème} siècle. La plupart des articles sur l'histoire du droit anglais sont plutôt spécialisés, en ce sens qu'ils s'adressent à des lecteurs déjà au fait de l'histoire externe et interne.

Modern England, Toronto, 2004; du droit privé plus généralement: N.J. Menuge, *Medieval Women and the Law*, Woodbridge, 2003 (et 2003). Ces travaux réservent parfois de réelles surprises : ainsi, comme l'a relevé R. Auchmuty dans son compte-rendu de : M.J. Mossman, *The First Women Lawyers : A Comparative Study of Gender, Law and the Legal Professions*, Oxford et Portland, Oregon, 2006, paru dans *The Legal History Review* 28, 2007, pp. 260-262, la constatation des réseaux du Belge Louis Frank avec la plupart des femmes-juristes de son époque.

⁸⁶ Quelques références récentes tout de même : les deux monographies fondamentales de S.C. Neff, *The Rights and Duties of Neutrals : A General History*, Manchester, 2000 ; et *War and the Law of Nations : A General History*, Cambridge, 2005. Plusieurs publications sur le droit de nationalité et des étrangers, notamment K. Keechang, *Aliens in Medieval Law: The Origins of Modern Citizenship*, Cambridge, 2000 ; A. Fahrmeir, *Citizens and Aliens. Foreigners and the Law in Britain and the German States, 1789-1870*, New York et al., 2000; D.B. Heater, *Citizenship in Britain. A History*, Édimbourg, 2006; R. Karatani, *Defining British Citizenship. Empire, Commonwealth, and Modern Britain*, Londres, 2003; L. Steffen, *Defining a British State. Treason and National Identity, 1608-1820*, Houndmills, Basingstoke, 2001; D. Stevens, *UK Asylum Law and Contemporary Perspectives*, Londres, 2004. Dans le cadre du droit de la guerre: S.V. Percy, *Mercenaries: The History of a Norm in International Relations*, Oxford, 2007. V. également K. MacMillan, *Sovereignty and Possession in the English New World; The Legal Foundation of Empire, 1576-1640*, Cambridge, 2006.

⁸⁷ Cela a été le cas en 2000, à l'issue d'un colloque sur le suicide en Angleterre médiévale (fasc. 21/1), en partie à l'occasion de la parution de : A. Murray, *Suicide in the Middle Ages*, T. 1, Oxford, 1998, objet d'un compte-rendu dans le même fascicule, pp. 63-65 (par P. Brand); en 2005, à l'occasion d'un colloque organisé en 2003 à Washington (DC) autour du livre de J.H. Langbein : *The Origins of Adversary Criminal Trial*, Oxford, 2003 (fasc. 26/1) ; en 2007, à l'occasion d'un colloque *The Zong : Legal, Social and Historical Dimensions* (fasc. 28/3). Mentionnons à cette occasion que l'ancienne étude de Langbein *Torture and the Law of Proof*, a fait en 2006 l'objet d'une réimpression quelque peu opportuniste. Sur le thème v. aussi, plus récemment : J.A. Hostettler, *Sir William Garrow and the Development of Adversarial Criminal Trial* (thèse Université de Sussex, 2006).

D'autres revues d'histoire du droit, aussi bien en Amérique du Nord qu'en Europe, publient plus ou moins fréquemment des contributions et des comptes-rendus concernant l'histoire du droit anglais : on citera parmi d'autres⁸⁸, simplement à titre d'exemple, l'incontournable revue de la société américaine d'histoire du droit : *Law and History Review*⁸⁹ ; la *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, dont l'un des deux présidents, le Professeur R.C. Baron van Caenegem (Gand), est une autorité de l'historiographie du droit anglais et du droit européen, et qui a depuis longtemps encouragé l'accueil de contributions portant sur l'histoire de la tradition juridique anglaise ; la ZNR, où les contributions sur l'histoire du droit anglais, par des auteurs de langue allemande ou britanniques, se sont multipliées ces dernières années⁹⁰. Comme dans les recueils collectifs transculturels, ces contributions dans des revues qui ne sont pas ancrées dans un contexte anglo-américain ont souvent l'avantage d'être sensiblement plus accessibles aux non-spécialistes de l'histoire du droit anglais.

De nombreuses conférences, organisées en Angleterre ou à l'étranger, sont consacrées à des thèmes particuliers et font parfois l'objet d'une publication des actes⁹¹. La principale conférence réunissant les historiens du droit anglais et gallois (mais aussi américains, écossais, irlandais, néo-zélandais, australiens, sud-africains ...) en Grande-Bretagne (hormis le cas de 2003, mentionné ci-après), avec, depuis quelques années, une présence plus active d'historiens du droit d'Europe continentale (mais, en ce qui concerne ces derniers, rarement sur des sujets spécifiquement anglais) est la *British Legal History Conference* biennale, tenue pour la première fois à Aberystwyth en 1972⁹². Il n'y a pas d'institution chargée officiellement de l'organisation de ces conférences, ni un programme continu pour la publication des actes. Depuis 2001⁹³, les conférences ont été organisées à Aberystwyth (2001)⁹⁴, Dublin (2003, conjointement avec la *Irish Legal History Conference*)⁹⁵, Londres

⁸⁸ On ne peut omettre de mentionner *The American Journal of Legal History* (depuis 1957).

⁸⁹ V. sur le site www.press.uillinois.edu/journals/lhr.

⁹⁰ Hormis les comptes rendus, v. notamment : M. Reimann, « Who is afraid of the Civil Law ? Kontinentaleuropäisches Recht und Common Law im Spiegel der englischen Literatur seit 1500 », ZNR, 1999, 357-381, suivi l'année suivante d'une réplique de l'ancien *Regius Professor of Civil Law* à Cambridge P.G. Stein, « A comment on Mathias Reimann's Article "Who is afraid of the Civil Law?" », ZNR, 2000, 255-256 ; l'article déjà mentionné ci-dessus de T.G. Watkin sur l'histoire du droit en Angleterre et au Pays de Galles ; P. Brand, « The Professionalisation of Lawyers in England », ZNR, 2006, 7-19 ; D. Ibbetson, « Legal Periodicals in England 1820-1870 », ZNR, 2006, 175-194 ; D. Klippel et R. Schulze, « Common Law und europäische Rechtsgeschichte. Zur Einführung », ZNR, 2006, 3-6 ; D. Lieberman, « Legislation in a Common Law Context », 107-123 ; S. Vogenauer, « Zur Geschichte des Präjudizienrechts in England », ZNR, 2006, 48-78.

⁹¹ Pour une conférence d'histoire du droit de caractère plus général, organisée à l'UCL en 2002 : A. Lewis et M. Lobban (eds.), *Law and History [Current Legal Issues]*, 6, Oxford, 2004 ; de nombreux colloques européens présentent un intérêt spécifique pour l'histoire du droit en Angleterre, par exemple Ph. Chassaing et J.-P. Genet (dir.), *Droit et société en France et en Grande-Bretagne (XIIIe-XXe siècles). Fonctions, usages et représentations. Actes du colloque franco-britannique de Bordeaux, 28-29 septembre 2001 organisé par le GDR 2136 (CNRS) France-Îles Britanniques*, Paris, 2003.

⁹² Aperçu des conférences jusqu'en 1999 dans *Repertorium bibliographicum...*, o.c., p. 82. La publication des actes ne fait pas partie d'une collection spécifique. Certaines revues d'histoire du droit (p.ex. la *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*) ont parfois publié un bref compte-rendu de la conférence, ensuite des actes. V. également l'aperçu sur le site www.erlangerhistorikerseite.de.

⁹³ La dernière conférence du 20^{ème} siècle a eu lieu à Edimbourg en 1999. Les actes de cette conférence ont été publiés : J.W. Cairns et G. McLeod (eds.), « *The Dearest Birth Right of the People of England* ». *The Jury in the History of the Common Law [Proceedings of the Fourteenth British Legal History Conference, Edinburgh 1999]*, Oxford, 2002.

⁹⁴ Actes : R.W. Ireland (ed.), *Legal Cultures, Legal Doctrine [Proceedings of the Fifteenth British Legal History Conference, Aberystwyth, July 2001]*, dans: *Cambrian Law Review* 33, 2002.

⁹⁵ Actes : P. Brand, K. Costello et W.N. Osborough (eds.), *Adventures of the Law. Papers delivered at the British and Irish Legal History Conference 2003*, Dublin, 2005.

(2005)⁹⁶ et à Oxford (2007)⁹⁷. D'autres groupes plus restreints sont davantage des lieux de réflexion, comme le *Roman Law Group* (Londres) ou l'*Oxford Legal History Forum*.

⁹⁶ Actes : A. Lewis, P. Brand et P. Mitchell (eds.), *Law in the City [Proceedings of the seventeenth British Legal History Conference 2005]*, Dublin 2007. Les attentats commis dans le métropolitain de Londres en juillet ayant coïncidé avec le déroulement de la conférence, il eût fallu, à en croire certains participants particulièrement pusillanimes (même en appliquant les critères dépréciés applicables aux historiens du droit en général), leur accorder à chacun une *Victoria Cross*.

⁹⁷ V. le programme sur le site denning.law.ox.ac.uk/18blhc/home. Le thème général était : « Judges and Judging ».